Direction
des Affaires Générales
et de l'Aide au Pilotage

AVIGNON
UNIVERSITÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU CONSEIL ACADÉMIQUE

D'AVIGNON UNIVERSITÉ

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

Affaire suivie par
Ange POLIDORI

Téléphone
04 90 16 28 09

Courriel
vice-president-cfvu@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 28 09
sagi@univ-avignon.fr
univ-avignon.fr

ORDRE DU JOUR

1. Informations générales

2. Approbation des procès-verbaux de la CFVU
   a. Séance du 28 février 2019
   b. Séance du 28 mars 2019

3. Approbation des modifications apportées au règlement intérieur de la CFVU

4. Approbation de la répartition de l'enveloppe des moyens 2020 destinés à la formation par composante

5. Vie étudiante

Approbation des propositions de la commission du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 10 septembre 2019

5.1 Aides individuelles
5.2 Aides aux associations

6. Formation

   6.1 Information sur le portail et les nouvelles mentions de la licence STAPS

   6.2 Approbation des modifications apportées au règlement général des études en licence, master et licence professionnelle 2019-2020.

   6.3 Approbation des modalités de contrôle des connaissances 2019-2020 :
      6.3.1 Diplômes de licence
      6.3.2 Diplômes de master
      6.3.3 Diplômes de licence professionnelle
      6.3.4 Diplômes universitaires de technologie (DUT)

   6.4 Avis sur les référentiels des responsabilités pédagogiques 2019-2020 :
      6.4.1 Unité de formation et de recherche (UFR)
      6.4.2 Institut universitaire et technologique (IUT)
      6.4.3 Service de formation tout au long de la vie (SFTLV)

7. Questions diverses

	TABLEAU DES PRESENCES	PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS(procuration à)	ABSENTS / EXCUSÉS
Président	M. ELLERKAMP Philippe			x
Vice-président	M. POLIDORI Ange	X		
Collège A	Mme KLINGLER Dominique			
	M. SCHMITT Philippe	X		
	Mme MACE-BARBIER Nathalie	x		
	M. BOREL Jean-Yves			X
	M. BARBOT Thierry	X		
Collège B	M. EMBLANCH Christophe	X		
	Mme GLEIZE-PERROUTY Bérengère	X		
	Mme LUNARDELLI Nathalie	X		
	Mme MESGOUEZ Gaëlle		F . Monnet	
	M. MONNET Fabien	X		
	M. ROTH Raphaël			X
Collège C	M. RAMONE Hervé	X		
	Mme PRIORON-PINELLI Béatrice	X		
	M. MALLEM Amor			X
	Mme NEEL Hélène	X		
Collège Etudiants	M.BENABOUD Saad			X
	M. AHO Valentin		S. Bakthaoui	
	Mme NICOLOSI Michaël		G. Mandon	
	Mme BRZEZINSKI Maeva		S. Bakthaoui	
	Mme CUEILLE Laury		I Aqchmir	
	M. DELAHAYE Gaspard			X
	M. CASSIN Mathieu		G. Mandon	
	M. HAAG Clément			X
	M.ACHQMIR Ihab suppléant de M. ALPHONSO Jules	X		
	Mme INIZAN Margaux		I Aqchmir	
	M. MANDON Geoffrey	X		
	M. VILLARET Jean-Jacques			X
Personnalités Extérieures	M. LIGNAC Guy		A. Polidori	
	M. ESTEBAN Emmanuel			X
	Mme FLEUROT-MARIE Raphaële		A. Polidori	
	Mme ROY Corinne	x		
Invités	Mme ABONNEN Audrey (VP VU)	X		
	M. RICHAUD Alain (Doyen de l'UFR SHS)	X		
	M. RANGER Graham (Vice-doyen aux études de l'UFR ALL)	X		
	M. PAYAN Paul (Vice doyen aux études UFR SHS)	X		
	Mme PEZZO Delphine (Directrice du SES)	X		
	Mme BELLAMINE Nabila (Resp adm UFR STS)	X		
	Mme MICHEL Charlotte (SES)	X		
	M. GUTIERREZ Nicolas (Pôle maquette SES)	X		
	Mme ERMILOV Natalia (Resp SAJ)	X		
	M. ZAAFOUR Axel (Représentant VPE)	x		

Après vérification du quorum, Ange Polidori, Vice-président de la Commission de le Formation et de la Vie Universitaire d'Avignon Université ouvre la séance de la CFVU. Il est 9h10.

1. **Informations générales** :

Le Vice-président présente les informations générales ci-après :

- Le VP CFVU rappelle que le 5 novembre 2019 auront lieu les élections pour le renouvellement des conseils centraux impliquant de devoir statuer sur plusieurs points réglementaires importants en CFVU de septembre et d'octobre, notamment en ce qui concerne Parcoursup.

- Le Recteur, les équipes pédagogiques du secondaire et le Directeur Académique ont été reçus cette semaine pour la mise en place de classes préparatoires (CPES) en école supérieure prenant en charge les néo-bacheliers dans l'impasse à l'issue du processus Parcoursup. En conséquence, il devrait y avoir deux classes préparatoires : l'une en « art et humanité » l'autre en sciences, respectivement aux lycées Mistral et Aubanel. Le contenu de la CPES est à cheval entre le lycée et les études supérieures, il a été travaillé par les proviseurs, lesquels attendent de l'université que 18 heures d'enseignement soient dispensés au deuxième semestre pour ouvrir une vision sur les parcours universitaires post CPES. Par ailleurs, les étudiants en CPES pourront assister aux « conférences métiers » organisées par la MOI. Des commissions mixtes vont être mises en place, 3 universitaires vont être rattachés à la CPES « art et humanité » ainsi qu'une enseignante de chimie et une personne de la Direction du département chimie pour la CPES sciences. Le VP CFVU indique qu'il sera possible pour les étudiants en extrême difficulté au début de leur parcours supérieur de se voir proposer cette alternative tout en gardant leur bourse. Une discussion se tient sur les difficultés inhérentes à la volonté des personnes concernées à entrer en CPES. Le VP CFVU explique qu'à l'avenir on peut imaginer que le positionnement se fasse sur Parcoursup et qu'il faudra coordonner les dispositifs CPES et ALLURE. Une discussion se tient sur les différents dispositifs mis en place pour aider les étudiants dans la réussite de leurs études, leur efficacité et leur nécessité.

- Concernant le projet NCU CAPACITÉ, le recrutement des personnels dédiés (7 à la MOI et 3 à la MAPUI) est presque finalisé et sera présenté au collegium licence dont le VP CFVU donne lecture de l'ordre du jour.

- Un bilan des moyens ORE est présenté par le VP CFVU, 750 K € soclés ont été accordés pour l'augmentation de capacités permettant de créer des postes dans différents domaines (anglais, droit, informatique, STAPS et biologie). Par ailleurs, en STAPS et SVT, des montants supplémentaires ont été accordés pour la remise à niveau des salles et la possibilité de louer un amphithéâtre du lycée Pétrarque et de faire les travaux nécessaires. Le VP CFVU indique que le total des aides allouées s'élève à 1 072 400 euros. Le rectorat a confirmé son soutien auprès de l'établissement.

- Le projet d'EUR Implanteus, vient d'être financé par le Plan d'Investissement d'Avenir. Le VP CFVU félicite les porteurs de ce projet Olivier Dangles pour l'université et Cindy Morris pour l'INRAE. Il explique que le porteur du projet Implanteus viendra présenter le projet en CFVU en 2020.

2. **Approbation des procès-verbaux de la CFVU** :

Le VP CFVU indique que le retard dans la rédaction des PV est en train d'être rattrapé mais que lors de cette séance ne sera approuvé que le PV de février, celui de mars n'ayant pas été contresigné par l'ensemble des services dédiés.

a) Séance du 28 février 2019 :

En l'absence de remarque, le VP CFVU porte à l'approbation des membres de la CFVU le procès-verbal de la séance du 28 février 2019.

- **Vote de la Commission : approuvé à l'unanimité**.

3. **Approbation des modifications apportées au règlement intérieur de la CFVU :**

Le VP CFVU donne la parole à Madame Ermilov, responsable du SAJ pour expliquer les modifications apportées au règlement intérieur de la CFVU. Madame Ermilov explique que les modifications sont dues aux modifications des statuts de l'établissement et qu'elles ont été approuvées par la commission des règlements et des statuts. Cela entraînera, en parallèle, une modification des statuts du FSDIE. En l'absence de remarque, le VP CFVU porte à l'approbation des membres de la CFVU les modifications du règlement intérieur de la CFVU.

- **Vote de la Commission : approuvé à l'unanimité**.

4. **Approbation de la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation par composante** :

Le Directeur des finances, Monsieur Marneffe, et la responsable de la cellule budget, Clothilde Savarit, présentent ce point. Monsieur Marneffe rappelle les calculs permettant la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation par composante et rappelle que le montant est susceptible d'évoluer, notamment dû au fait que le budget se calcule sur une année civile, alors là même que les fonds sont alloués sur une année universitaire. Madame Savarit explique, au moyen du support joint en annexe, le fonctionnement du budget et donc la ressource de l'enveloppe formation. Elle donne lecture des propositions de montants par composante. Une discussion se tient à propos des heures complémentaires, de l'embauche de vacataires au sein de l'établissement et des montants alloués aux composantes. Le VP CFVU remercie Monsieur Marneffe et Madame Savarit pour leur présentation et soumet à l'approbation de la CFVU la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation par composantes.

- **Vote de la Commission : approuvé à l'unanimité**.

5. **Vie étudiante :**

a) Approbation des propositions de la commission du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 10 septembre 2019 :

i) Aides individuelles :

La VP VU indique qu'un seul dossier a été déposé, par un étudiant en L2 physique ayant des difficultés notamment pour payer son loyer. En conséquence l'assistance sociale a demandé un montant de 528 euros et la commission FSDIE s'est prononcée en faveur de cette demande. Le VP CFVU porte à l'approbation de la CFVU cette demande d'aide individuelle et son montant.

- **Vote de la Commission : approuvé à l'unanimité**.

ii) Aides aux associations :

Le VP CFVU donne la parole à Monsieur Zaafour, lequel explique qu'un dossier d'aide aux associations a été déposé par culture.com pour l'atypique festival 2019. Cette année, ils avaient déjà fait une demande et l'organisation a été complexe car cela se fera en même temps que la journée d'accueil des étudiants et le financement a été modifié par rapport à leurs partenaires. La VP VU explique que le calendrier de l'évènement est modifié, ce qui amène de nouvelles contraintes comme le concert qu'ils mettent en place nouvellement au Palais des Papes. Le VP CFVU explique que cela démontre les problématiques liées au cofinancement avec la Mairie et la nécessité de sécuriser le fonctionnement des associations. Le VP CFVU porte à l'approbation de la CFVU cette demande d'aide aux associations d'un montant de 4 560, 65 euros.

- **Vote de la Commission : approuvé à l'unanimité**.

6. Formation :

6.1 Information sur le portail et les nouvelles mentions de la licence STAPS :

Le VP CFVU indique que le 1er juillet 2019 a été reçue une note de la DGSIP informant que l'ancienne mentions STAPS est désormais fragmentée en plusieurs mentions, en vue de la professionnalisation, pour une mise en place au 1er septembre 2019. Pour plus d'aisance par rapport à Parcoursup il a été décidé de ne pas créer des candidatures par mentions mais un seul portail regroupant les différentes mentions. La capacité d'accueil reste inchangée mais se posera certainement la question de la séparation des diverses inscriptions dans les mentions, sauf si à l'issue de la L1 une capacité d'accueil intermédiaire est créée en L2.

6.2 Approbation des modifications apportées au règlement général des études en licence, master et licence professionnelle 2019-2020 :

Le VP CFVU indique que la Directrice du SES et la Vice doyenne aux études de l'UFR STS ont alerté sur la compensation en master, laquelle est explicitée de manière complexe qu'il faudrait la modifier en soulignant que la compensation se fait non pas « entre les semestres » mais « entre les UE d'un même semestre et entre les semestres » et préciser qu'une compensation annuelle est possible dans le règlement spécifique. Le VP CFVU porte à l'approbation de la CFVU les modifications apportées au règlement général des études en licence, master et licence professionnelle 2019-2020. Une discussion se tient sur la clarification des formulations utilisées pour expliciter les modalités de stages, les crédits affectés aux UEO et les compensations. Le VP CFVU propose de faire des modifications suite à ce qui a été proposé en séance, d'approuver le règlement en cette séance sous réserve des modifications et de le présenter à la prochaine séance tel que modifié pour information. Il est proposé d'ajouter au règlement général des études le fait que les UEO surnuméraires ne peuvent participer à l'obtention de la licence ni être créditées.

- **Vote de la Commission : approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications.**

6.3 Approbation des modalités de contrôle des connaissances 2019-2020 :

Le VP CFVU explique qu'il est complexe d'assurer les vérifications systématiques des modalités de contrôle des connaissances (MCC). Il suggère donc de fonctionner de façon collégiale pour assurer cette vérification mais cela demande un investissement et une anticipation de toutes les composantes. Par ailleurs, il faudrait que les MCC soient établies par formation et un rappel est fait de l'indispensable coopération des équipes pédagogiques et de l'implication des élus étudiants des composantes dans ce travail.

6.3.1 Diplômes de licence :

Un représentant étudiant expose diverses remarques. Il est question des MCC évaluées par matière sur une seule modalité d'examen (ex : travaux de groupes, QCM…) ce qui peut poser problème et ne permet pas une évaluation complète des capacités des étudiants. Il est précisé qu'en AES, une matière en L3 n'explicite que 50 % de la note finale, aussi le VP CFVU indique que le document sera donc soumis à approbation sous réserve de modification. Des précisions sont amenées sur le fonctionnement de l'UE « initiation à la BU et à l'outil numérique » et de la possibilité de repasser cette épreuve à chaque semestre en cas de non validation. Le VP CFVU soumet à l'approbation de la CFVU, sous réserve des modifications proposées, les MCC de licence.

- **Vote de la Commission : approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications proposées en séance.**

6.3.2 Diplômes de master :

Le VP CFVU explique qu'il y a moins de difficultés sur les MCC master car elles sont moins contraignantes. Eu égard à l'absence de remarque des conseillers, le VP CFVU soumet à l'approbation des conseillers les MCC concernant les masters.

- **Vote de la Commission : approuvé à l'unanimité.**

6.3.3 Diplômes de licence professionnelle :

Eu égard à l'absence de remarque des conseillers, le VP CFVU soumet à l'approbation des conseillers les MCC concernant les licences professionnelles.

- **Vote de la Commission : approuvé à l'unanimité.**

6.3.4 Diplômes universitaires de technologie (DUT) :

Une discussion se tient sur l'obligation contingente de l'IUT à faire valider ses MCC par la CFVU. Eu égard à l'absence de remarque des conseillers, le VP CFVU soumet à l'approbation des conseillers les MCC concernant les MCC des DUT.

- **Vote de la Commission : approuvé à l'unanimité.**

6.4 Avis sur les référentiels des responsabilités pédagogiques 2019-2020 :

6.4.1 Des unités de formation et de recherche (UFR) :

Le VP CFVU indique que l'évolution de ce référentiel qui a été mené avec le VP CA et les doyens et vices-doyens aux études est lié à la création des directeurs d'étude apportées par l'arrêté licence de 2018. Considérant qu'il s'agit de charges administratives, la question est complexe et le sujet sensible. Une bonne partie de la charge des responsables de L1 est ainsi reportée sur les directeurs d'étude et une précision des missions effectuées par ces responsables a été mise en place pour éviter les différences entre les composantes. Par ailleurs il est possible de créer des codirections limitées dans le champ de leur responsabilité. Le principe des PRP serait de négocier une enveloppe comprenant les Directeurs d'études (DE), les responsables et co-responsables de mention. Par ailleurs, les PRP des responsables de mentions sont insécables pour éviter les incidents que nous avons connus cette année. L'idée serait d'utiliser l'enveloppe assez importante attribuée aux directeurs d'études dans le NCU pour financer l'ensemble des responsabilités et co-responsabiltés. Il indique qu'un point devra d'ailleurs être fait concernant le taux horaire des prp des DE par la prochaine composition de la CFVU afin d'être modulé au besoin en fonction du travail d'accompagnement réellement réalisé. En ce qui concerne les masters le principe d'insécabilité susmentionné n'est pas applicable, par contre en cas de coresponsabilité il faudra un seul interlocuteur officiel.

Une discussion se tient sur le suivi des étudiants en stages et leur gestion au sein des composantes. Suite à la remarque d'un conseiller, le VP CFVU rappelle que la fonction de vice-doyen recherche n'est pas pris en compte dans ce référentiel puisque ne ressort pas d'une question de formation. Une information est faite sur le fait que la ventilation des décharges se fera lors de la séance de la CFVU de février du fait des élections pour le renouvellement des conseils centraux et des discussions se tiennent à ce sujet.

Au vu des remarques des conseillers impactant des questions budgétaires, le VP CFVU indique que ce point sera reporté à la prochaine séance de la CFVU afin qu'il puisse discuter des tenants et des aboutissants des décisions prises avec le VP CA.

6.4.2 Institut universitaire et technologique (IUT) :

Eu égard au fait que le référentiel de l'année précédente est reporté avec des modifications à la marge, le VP CFVU propose d'émettre un avis favorable.

- **Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.**

6.4.3 Service de formation tout au long de la vie (SFTLV) :

Eu égard au fait que le référentiel de l'année précédente est reporté avec des modifications à la marge, le VP CFVU propose d'émettre un avis favorable.

- **Avis de la Commission : favorable à l'unanimité.**

7. **Questions diverses** :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le Vice-Président de la Commission Formation et Vie Universitaire,

Ange POLIDORI

Le Président d'Avignon Université,

Philippe ELLERKAMP

74, rue Louis Pasteur
84029 Avignon cedex 1
AVIGNON UNIVERSITÉ